puf

Université de Lille

Chapitre 2 - Les saint-simoniens

Francis-Paul Bénoit

Dans **Les idéologies politiques modernes 1980** , pages 239 à 255
Éditions **Presses Universitaires de France**

ISBN 9782130365334
Date de mise en ligne : 01/11/2017

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/les-ideologies-politiques-modernes--9782130365334-page-239?lang=fr

CAIRN.INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

Chapitre 2

Les saint-simoniens

Saint-Simon meurt en 1825, alors que son système d'organisation sociale est encore fort peu connu. De son vivant, il a toutefois été entouré d'un petit groupe d'amis fidèles, qui l'ont compris et soutenu, au premier rang desquels Olinde Rodrigues (1794-1851), répétiteur de mathématiques à l'Ecole Polytechnique, puis directeur de la Caisse hypothécaire. S'y ajoutent, après sa mort, Barthélemy-Prosper Enfantin (1796-1864), fils d'un banquier, reçu en 1813 à l'Ecole Polytechnique, employé de banque, intéressé par l'économie, un tempérament d'apôtre, d'une volonté obstinée et passablement dominatrice ; puis Saint-Amand Bazard (1791-1832), ancien carbonaro mêlé aux conspirations de la Restauration, mais homme d'organisation pratique. Ce sont ces deux derniers qui vont jouer les rôles les plus importants.

Ce groupe d'amis va entreprendre de faire connaître la doctrine de Saint-Simon, tout en la précisant et en la complétant. En même temps, ils vont développer en pratique les idées religieuses de Saint-Simon jusqu'à fonder une véritable Eglise. Ils participeront enfin, de façon active, à des réalisations bancaires et industrielles[1].

1 / LA DOCTRINE DES SAINT-SIMONIENS

Aussitôt après la mort du maître, en 1825, les saint-simoniens publient le journal, annoncé du vivant de Saint-Simon, *Le Producteur, journal philosophique de l'industrie, des sciences et des beaux-arts.*

La publication est arrêtée dès 1826. Les saint-simoniens entreprennent alors un effort de propagande orale, qui réussit à merveille à Polytechnique. L'idée leur vient qu'il serait utile d'exposer la doctrine de Saint-Simon de façon méthodique. Ceci est fait sous forme de conférences, en 1829, à la préparation et à l'exposé desquelles Bazard et Hippolyte Carnot (1801-1888) semblent avoir pris une part prépondérante, mais qui restent avant tout une œuvre collective. Ces conférences furent de suite éditées sous le titre *Doctrine de Saint-Simon*[2].

Cet ouvrage n'est nullement un simple résumé de l'œuvre de Saint-Simon. Les disciples entendent préciser, et surtout continuer, l'œuvre du maître. Si elle prend pour point de départ les idées de Saint-Simon, la *Doctrine de Saint-Simon* est en réalité une œuvre originale, qui apporte beaucoup si on la compare au système de Saint-Simon. Pour tout dire, moins que par la pensée de Saint-Simon, la doctrine des saint-simoniens paraît surtout inspirée — notamment en ce qui concerne le thème central de l'exploitation de l'homme par l'homme — par une lecture, d'ailleurs mal comprise, de Sismondi[3]. L'œuvre des saint-simoniens apporte un certain nombre de concepts, aux rapports incertains avec le réel, et que Marx va s'approprier pour en faire les thèmes fondamentaux de sa critique de la société libérale. L'œuvre des saint-simoniens joue ainsi un rôle fondamental dans l'évolution de la philosophie politique au premier tiers du XIX[e] siècle. Elle doit être placée — même si elle paraît souvent de nos jours peu connue — au tout premier rang des œuvres politiques importantes de cette époque.

LE SYSTÈME DES SAINT-SIMONIENS

Les saint-simoniens dressent ce qu'ils croient être le tableau de l'état de la société, puis, considérant la situation existante comme critiquable, proposent un nouveau type d'organisation sociale.

L' « antagonisme » et « l'exploitation de l'homme par l'homme »

Les saint-simoniens partent de l'idée que l'humanité quitte une période où « l'antagonisme » est dominant pour aller vers « l'association

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

universelle ». L'état « d'antagonisme » est dû au fait que les premières associations ne sont que partielles : famille, cité, nation, croyance religieuse. Ces « diverses agrégations partielles, coexistantes, se regardent entre elles, comme se faisant réciproquement obstacle, et n'éprouvent l'une pour l'autre que de la défiance ou de la haine ; chacune d'elles n'aspire qu'à détruire ses rivales ou à les soumettre à sa domination ». Cet antagonisme a constamment conduit dans le passé à « l'exploitation de l'homme par l'homme ». A l'origine de l'antagonisme, on trouve en effet « l'empire de la force physique » et c'est cet empire qui conduit à l'exploitation de l'homme par l'homme, « fait le plus saillant de tout le passé ». Mais ce phénomène est caractérisé par une « décroissance progressive » : d'abord l'anthropophagie, puis l'esclavage, la plèbe, le servage, puis l'exploitation de la classe entière des travailleurs, mais celle-ci, toutefois « fait un progrès décisif, en acquérant la capacité politique, par l'établissement des communes »[4].

A partir de cette analyse des faits passés, les saint-simoniens vont s'attacher à déterminer en quoi subsiste de leurs jours l'exploitation de l'homme par l'homme, et les moyens propres à la faire cesser. Cette exploitation peut encore, selon eux, être trouvée au sein des sociétés modernes « dans les formes gouvernementales, dans la législation, et surtout dans les relations établies entre les sexes, relations dans lesquelles la femme reste frappée de l'anathème porté contre elle autrefois par le guerrier ». Mais, principalement, « l'exploitation de l'homme par l'homme... se continue à un très haut degré dans les relations des propriétaires et des travailleurs, des maîtres et des salariés... Le rapport du maître avec le salarié est la dernière transformation qu'a subie l'esclavage... Aujourd'hui, la masse entière des travailleurs est exploitée par les hommes dont elle utilise la propriété... Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe autour de nous pour reconnaître que l'ouvrier, sauf l'intensité, est exploité, matériellement, intellectuellement et moralement, comme l'était autrefois l'esclave. Il est évident, en effet, qu'il peut à peine subvenir, par son travail, à ses propres besoins et qu'il ne dépend pas de lui de travailler. Il aggrave encore sa position, s'il est assez imprudent pour se croire destiné à jouir de ce qui fait le bonheur du riche, s'il prend une compagne et se crée une famille »[5].

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

« A chacun suivant sa capacité,
à chaque capacité suivant ses œuvres »

Comment remédier à cette situation ? Il faut modifier le régime de la propriété et de l'héritage : « La constitution de la propriété doit être changée, puisque, en vertu de cette constitution, des hommes naissent avec le privilège de vivre sans rien faire, c'est-à-dire de vivre aux dépens d'autrui. » Pour faire disparaître ce privilège, au système de « la transmission de la richesse par l'héritage dans le sein des familles », il faut substituer un « ordre de choses dans lequel l'Etat, et non plus la famille, héritera des richesses accumulées, en tant qu'elles forment ce que les économistes appellent le fonds de production ». Toutefois, les saint-simoniens voient de suite l'objection qui peut leur être faite : « Mais, dira-t-on, le propriétaire, le capitaliste, ne vivent pas aux dépens d'autrui ; ce que le travailleur leur paie n'est pas autre chose que la représentation des services productifs des instruments de travail qu'ils ont prêtés. » Mais à cela, ils répondent aussitôt : « Il resterait toujours à savoir, dans la question qui nous occupe, qui doit disposer de ces serviteurs inanimés, de qui ils doivent être la propriété, à qui ils doivent être transmis »[6]. Voilà l'essentiel : derrière la question de la propriété des moyens de production, l'important est en réalité, pour les saint-simoniens, la question de savoir qui pourra disposer de l'utilisation de ces moyens de production et qui dirigera cette utilisation. Le régime de la propriété de ces moyens ne peut être qu'une conséquence des principes admis en ce qui concerne leur utilisation : la transmission des moyens de production doit être faite à l'Etat, pour que celui-ci soit maître de leur utilisation.

Le grand principe de l'organisation sociale sera dès lors celui-ci : « Tous les hommes, sans distinction de naissance, recevront de la société l'éducation la plus capable de donner à leurs facultés tout le développement dont elles sont susceptibles, et seront classés par elle selon leurs mérites, pour être rétribués selon leurs œuvres », ce que les saint-simoniens résument de la façon suivante : « A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres »[7]. Ainsi, dans l'organisation sociale saint-simonienne, la société apprécie les facultés de chaque individu et lui donne l'éducation permettant leur meilleur développement ; elle classe ensuite les individus selon leur mérite, c'est-à-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

dire selon leurs facultés définies à la fin de l'éducation ; en fonction de ce mérite, la société leur permet de disposer des moyens de production correspondants ; chacun est ensuite rétribué suivant ses œuvres, c'est-à-dire en fonction des résultats qu'il a effectivement obtenus.

Il y a par suite « inégalité de partage » des fruits de la production, cette inégalité étant indispensable pour maintenir « le principe de l'émulation » inclus dans la logique du « principe de la classification et de la rétribution selon les capacités et les œuvres ». Une inégalité subsistera donc ; mais il doit être bien entendu que les hommes « ne se distingueront plus entre eux que par leur puissance d'amour, de science et d'industrie »[8].

Un « système général de banques »

Reste à définir les modalités de mise en œuvre de ces nouveaux principes d'organisation de la société[9].

La base pratique du nouvel ordre va consister « à transporter à l'Etat, devenu association des travailleurs, le droit d'héritage ». En conséquence, « le seul droit à la richesse, c'est-à-dire à la disposition des instruments de travail, sera la capacité de les mettre en œuvre ». Donc, « le seul titre à la propriété sera la capacité... ; nous ajouterons, pour préciser notre pensée, que ce titre doit être direct pour chaque propriétaire, ce qui comprend implicitement cette autre idée que le seul droit conféré par le titre de propriétaire est la direction, l'emploi, l'exploitation de la propriété ».

Comment va être assurée cette répartition des moyens de production en fonction des capacités ? Par des banques. Déjà dans les faits, les banquiers « servent d'intermédiaires entre les travailleurs, qui ont besoin d'instruments de travail, et les possesseurs de ces instruments, qui ne savent pas ou ne veulent pas les employer » ; plus que tous les autres, ils sont « en état d'apprécier, et les besoins de l'industrie, et la capacité des industriels ». Toutefois, « le crédit, les banquiers, les banques, tout cela n'est encore qu'un rudiment grossier de l'institution industrielle » qu'il faut organiser. En réalité, il faut modifier le système bancaire : « La politique sans l'industrie est un mot vide de sens ; or le fait culminant de l'industrie, aujourd'hui, ce sont les banquiers, ce sont les banques ; changer les circonstances politiques, c'est donc nécessairement modifier les banquiers et les

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

banques ; et réciproquement, les perfectionnements dans les banques et dans la fonction sociale industrielle, exercée par les banquiers, sont des perfectionnements dans la politique. »

Les saint-simoniens préconisent en conséquence la création d'un « système général de banques ». Ce système comporterait une « banque centrale », qui constituerait « le gouvernement, dans l'ordre matériel » et serait dépositaire de la totalité des richesses et des moyens de production. Au-dessous, toute une hiérarchie de banques localisées et spécialisées répartiraient les crédits, c'est-à-dire les instruments de travail, aux travailleurs des différentes branches de l'industrie. Chacun toucherait un « appointement », puis une « retraite ».

Vient ensuite la solution du problème de la direction de ce vaste ensemble : « A la tête du corps social sont les hommes généraux, dont la fonction est de marquer à chacun la place qu'il lui importe le plus d'occuper, et pour lui-même et pour les autres. Si le crédit est refusé à une branche de l'industrie, c'est que, dans l'intérêt de tous, les capitaux ont été jugés susceptibles d'un meilleur emploi ; si un homme n'obtient pas les instruments de travail qu'il demande, c'est que des chefs compétents l'ont reconnu plus habile à remplir une autre fonction. » Qui sont ces « hommes généraux », ces « chefs compétents » ? Ce sont « des capacités supérieures ». Les saint-simoniens sentent poindre ici l'objection tirée de « l'injustice, la partialité, l'arbitraire des gouvernements ». Il y répondent ainsi : « Toute la question consiste donc à savoir qui aura l'autorité, qui classera les hommes suivant leurs capacités, qui appréciera et rétribuera leurs œuvres ; et nous répondons, quel que soit le cercle d'association que l'on ait en vue : *celui qui aime le plus* la destinée sociale »[10].

Ici, l'organisation bancaire et gouvernementale vient se fondre avec l'organisation religieuse saint-simonienne. Le résumé de cette séance, qui figure dans l'*Introduction*, le confirme, en se terminant par ces mots : « Suivez-moi, j'apporte la vie »[11].

APPRÉCIATION DU SYSTÈME DES SAINT-SIMONIENS

Des visions sociologiques, qui ne sont que de simplistes rapprochements de mots, associées à des analyses fondamentalement erronées et incomplètes de la réalité industrielle, ont conduit les

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

saint-simoniens à élaborer une construction politique non viable, fondée sur le pouvoir arbitraire de quelques hommes s'imposant dictatorialement aux autres.

Des analyses sociologiques simplistes

A son point de départ, la doctrine des saint-simoniens prend appui sur des analyses sociologiques superficielles, qui conduisent à des rapprochements discutables et à des affirmations simplistes.

Rapprocher, d'une part, famille, cité, nation, Eglise, puis, d'autre part, anthropophagie, esclavage, plèbe, servage, salariat ; ensuite, analyser les premières comme révélant un « antagonisme » conduisant à une « lutte perpétuelle », suscitant un « empire de la force physique » d'où découle une « exploitation de l'homme par l'homme », puis les assimiler aux seconds en reprenant la même idée d'exploitation au titre de l'analyse de cette série qui irait de l'anthropophagie au salariat : tout cela n'est qu'un amalgame factice d'organisations et de situations diverses. Aucun compte n'est tenu des conditions et éléments spécifiques de chacun d'entre eux. Cela est si vrai que les saint-simoniens se contredisent eux-mêmes : pourquoi les cités sont-elles une source d'antagonisme, alors que les communes sont une source de libération ? Ce changement dans l'analyse s'explique tout simplement parce que l'affirmation selon laquelle toute organisation « partielle » est source d'antagonisme butait ici de façon évidente sur la réalité pacifique des communes[12].

C'est en effet une vue simpliste de ne voir dans toute organisation sociale que les phénomènes d'antagonisme qu'elle peut susciter, et non ses aspects positifs concernant la survie et la sécurité du groupe. Ceci est particulièrement sensible en ce qui concerne la famille, mais est également vrai pour la cité, la nation, l'Eglise.

Quant à la filière qui va de l'esclavage, et même de l'anthropophagie, à l' « exploitation » des travailleurs de l'industrie, c'est une vue cavalière qui — outre qu'elle implique l'ignorance des aspects spécifiques de l'esclavage et de l'anthropophagie — néglige l'essentiel, c'est-à-dire, comme on le verra ci-dessous, l'aspect créateur de travail de l'industrie. Le salariat apparaît en effet, dans ce cadre, comme un moyen de progrès pour l'homme, en lui permettant de tirer le meilleur parti de ses capacités et en le libérant des contraintes de la

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

vie. C'est cela que les saint-simoniens auraient dû pressentir, s'ils avaient intellectuellement compris le véritable sens de la révolution industrielle qui se préparait sous leurs yeux.

Le problème industriel est posé en termes de propriété foncière

Les saint-simoniens n'ont en effet pas su définir les concepts correspondant à la réalité de la société industrielle. Le reproche fondamental qui doit leur être adressé est que — reprenant un demi-siècle après lui ce qui était déjà une erreur d'analyse chez Adam Smith — ils posent le problème industriel en termes de rapports fonciers ; ils raisonnent fondamentalement en opposant les propriétaires et les utilisateurs des propriétés, les propriétaires étant les détenteurs des biens immobiliers.

Sans doute les saint-simoniens semblaient-ils avoir commencé par poser correctement le problème : le « rapport sous lequel on peut envisager l'industrie est la relation entre les travailleurs et les possesseurs des instruments de travail ou des capitaux. Mais cette question se rattache à la constitution même de la propriété »[13]. Toutefois, précisément, quand ils en arrivent à cette question de la propriété, ils raisonnent en fonction de l'état social correspondant à la grande propriété foncière, c'est-à-dire celui dans lequel les propriétaires sont des « oisifs », qui détiennent les moyens de vie et vivent du travail des autres : « Aujourd'hui, la masse entière des travailleurs est exploitée par les hommes dont elle utilise la propriété : les chefs de l'industrie subissent eux-mêmes cette exploitation dans leurs rapports avec les propriétaires. » C'est la vision traditionnelle de l'économie opposant le propriétaire foncier aux autres hommes. Et, bien entendu, ces propriétaires « vivent dans une complète oisiveté »[14]. Les saint-simoniens ramènent ainsi le problème industriel à la simple opposition oisifs-travailleurs, au moment précis où ces termes sont complètement dépassés.

Cette erreur de base les conduit à une deuxième erreur, plus grave encore : raisonnant en termes de propriété immobilière, où prédomine la notion de « fortune acquise », ils sont conduits, puisqu'ils veulent se placer sur le terrain industriel, à se référer implicitement à ce que l'on peut appeler une notion « d'industrie acquise ». Les saint-simoniens

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

ignorent en effet totalement le problème de la création de l'entreprise industrielle. De même que l'on néglige la manière dont une fortune immobilière a été acquise, pour s'en tenir à la constatation de son existence, de même, dans leur raisonnement, les saint-simoniens ne s'interrogent pas sur les conditions de la création des « ateliers et instruments de travail » ; ils se bornent, avec une étonnante simplicité, à constater que ces biens appartiennent à des gens « qui ne font rien ». De même, la constitution des capitaux mobiliers ne paraît constituer, pour leurs détenteurs, aucun problème : les saint-simoniens pensent aux banques, mais pas à l'épargne qui les alimente... A la base de leurs raisonnements se trouvent donc ces curieuses et simplistes notions d' « industrie acquise » et de « capitaux acquis », qui ne paraissent soulever pour eux pas plus de problèmes que la vieille notion terrienne de fortune acquise. C'est pourquoi les saint-simoniens attaquent l'héritage, consacrant toute leur Huitième séance à sa critique. Ils raisonnent comme s'il suffisait d'hériter pour disposer d'une entreprise industrielle et que le seul fait d'en avoir hérité permette de vivre dans l'oisiveté, tout en étant assuré de la conserver, comme on conserve une terre[15]. La création et le maintien de l'entreprise constituent pourtant l'essence même de l'industrie, et son problème de base. Les « ateliers et instruments de travail » ne se créent pas seuls ; sans un effort de création de leur propriétaire, rien n'existe. De surcroît, le fait d'hériter d'une entreprise ne permet nullement, en règle générale, que ces héritiers « naissent avec le privilège de vivre sans rien faire »[16]. En réalité, l'entreprise industrielle est une création continue. Elle ne se maintient donc que par un effort continu de ses propriétaires.

L'effet créateur de travail de l'entreprise n'est pas perçu

Cette erreur des saint-simoniens, assimilant à tort propriété foncière et propriété d'industrie, les conduit à ne pas voir un effet essentiel de l'entreprise industrielle : cette entreprise est créatrice de travail, d'emplois, donc de moyens de vie. L'aspect de création que revêt l'entreprise rejaillit, au profit de tous les travailleurs, par son effet créateur de travail.

C'est ici qu'apparaît l'immense différence qui existe entre l'esclave et le serf, d'une part, et le travailleur salarié d'autre part. L'esclavage

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

ou le servage étaient des moyens de faire faire par d'autres un travail nécessaire à la vie immédiate, donc d'une nécessité déjà existante, mais méprisée. Le travail industriel correspond au contraire à la création d'emplois nouveaux, donc à l'offre de moyens de vie nouveaux. C'est en cela qu'il libère l'homme, en lui offrant des possibilités nouvelles, et non pas en se limitant à faire faire par d'autres des choses de toute façon indispensables.

Cette immense différence, les saint-simoniens ne la perçoivent pas. Leur point de départ en est fondamentalement vicié : ils assimilent le travail industriel à une exploitation de l'homme par l'homme analogue à l'esclavage, alors que ce travail, créé, est le moyen de la libération de l'homme.

Tout ce qu'ils voient, les yeux rivés au quotidien de leur époque, c'est que ce travail, le travailleur « est obligé de l'accepter sous peine de la vie, réduit, comme il est, à n'attendre sa nourriture de chaque jour que de son travail de la veille ». Ils ne saisissent pas que cette situation est déjà un progrès, car c'en est un, par rapport au passé, que la vie soit assurée. Ils ne comprennent pas davantage qu'il y a là le point de départ d'immenses progrès futurs. Pourtant, ils notent que les rapports du patron et de l'ouvrier sont fixés « par une transaction passée entre eux », mais pour ajouter aussitôt que le travailleur « ne peut subsister qu'aux conditions qui lui sont imposées »[17]. Ils ne pressentent pas que cette transaction deviendra de plus en plus libre, à égalité réelle, notamment grâce à l'action syndicale et au développement même de l'industrie, et que le travailleur verra sa rémunération et sa situation s'améliorer de façon constante.

L'ordre social saint-simonien : un capitalisme théocratique d'Etat

A partir de ces bases erronées, sans profondeur ni perspective, les saint-simoniens proposent un système de société qui s'analyse en un capitalisme d'Etat, avec attribution autoritaire des qualifications professionnelles et répartition quasiment théocratique des moyens de production et des rémunérations.

Système simpliste d'ailleurs, dans lequel rien n'est dit sur le mécanisme, pourtant essentiel, de la formation des prix. De même, s'il est aisé de prévoir le transfert à l'Etat de tous les moyens de

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

production existants, le problème de la création de nouveaux moyens n'est pas abordé, ni celui du dépérissement possible du capital de production entre les mains de l'Etat.

Enfin, il est clair que la formule « A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres » débouche sur l'arbitraire le plus total. Il est facile d'affirmer que « l'usage d'un atelier ou instrument d'industrie passerait toujours, après la mort ou la retraite de celui qui l'employait, dans les mains de l'homme le plus capable de remplacer le défunt ». Mais qui déterminera « les plus dignes », alors que le « cercle des hommes qui peuvent prétendre à devenir chefs, princes de l'industrie, embrasse l'humanité tout entière »[18], et alors surtout que le problème de la formation des prix, donc celui de la valeur, n'est même pas abordé ? Les saint-simoniens s'en tirent, on l'a vu, par une pirouette théocratique. C'est l'aveu même de leur impuissance à répondre à la question.

LA DOCTRINE DE L'ÉCOLE COMPARÉE A CELLE DU MAITRE

Comparer la doctrine de l'Ecole saint-simonienne aux idées de Saint-Simon lui-même, c'est juger les disciples à l'aune du maître. L'usage est de voir dans Saint-Simon un « précurseur » et, dans ses disciples, le véritable approfondissement du saint-simonisme. Cela est sans doute vrai si l'on prend le saint-simonisme comme l'élaboration d'un socialisme capitaliste d'Etat à partir d'un gouvernement des « producteurs ». Cela est faux si l'on se place au niveau de la qualité et de la puissance de la pensée : à cet égard, les saint-simoniens, et surtout Enfantin, sont très inférieurs à Saint-Simon.

Dans l'œuvre de Saint-Simon, on l'a vu, il y a deux choses. D'une part, de fulgurants éclairs de compréhension de la réalité économique, du rôle essentiel de l'industrie et du rôle moteur des banques. D'autre part, Saint-Simon propose, à partir de ces visions, un système d'organisation sociale dont on a vu qu'il est éminemment contestable. L'imprécision même de l'œuvre de Saint-Simon laissait à ses disciples deux voies. Ils pouvaient tenter d'approfondir les vues économiques de Saint-Simon. A partir de son intelligence du rôle de l'économie, de l'industrie et de la banque, ses disciples auraient pu, poussant plus à fond et plus avant cette intelligence de

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

la réalité, développer une analyse de l'entreprise industrielle, entrevoir, derrière les banques, le développement de l'épargne et de la propriété mobilière, deviner la future égalisation des rapports entre patrons et ouvriers — ils tiennent leurs « séances » alors que Tocqueville est rentré d'Amérique —, pressentir le syndicalisme et, au-delà de l'idée énoncée par leur maître de la primauté de l'industrie, comprendre le rôle libérateur de l'homme que jouent l'industrie et le salariat.

Les disciples choisissent en fait — sur le plan doctrinal, tout au moins — la deuxième voie. Ils s'attachent à développer ce qu'il y avait de plus contestable dans l'œuvre de leur maître, c'est-à-dire son système d'organisation sociale. Ils ne « voient » plus la réalité. Ils inventent d'artificiels rapports entre l'esclavage et le salariat ; ils analysent en terme de propriété foncière les problèmes de l'industrie. Saint-Simon avait perçu l'importance de l'industrie ; ses disciples cessent de la comprendre, de la sentir créatrice et dynamique, et vont s'attacher à la ligoter dans un corset socialiste. Toute leur pensée va être de proposer un nouveau schéma d'organisation sociale en s'attaquant à la propriété et à l'héritage, donc aux supports de la création et du dynamisme : là où Saint-Simon avait « vu » le rôle des banques, ils préconisent un capitalisme théocratique d'Etat et ignorent l'épargne... Par rapport à Saint-Simon, la régression sur le plan intellectuel est certaine. Au contraire, il est évident que leurs fausses analyses poussent ses disciples beaucoup plus avant dans la voie de « l'organisation », et que, du gouvernement des « producteurs », on passe franchement au socialisme.

Dire que cette œuvre doctrinale est inférieure à celle de Saint-Simon n'est pas dire qu'elle soit sans importance historique. Les analyses erronées des saint-simoniens ouvrent en effet la voie dans laquelle Marx va s'engouffrer : « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours, c'est l'histoire de la lutte des classes. Homme libre et esclave, patricien et plébéien, baron et serf, maître de jurande et compagnon, en un mot : oppresseur et opprimés, se sont trouvés en constante opposition ; ils ont mené une lutte sans répit... La société bourgeoise moderne... n'a pas surmonté les vieux antagonismes de classes. » Ce texte figure-t-il dans la Quatrième séance des saint-simoniens, *Antagonisme — Association universelle*, ou dans la Sixième séance, *Transformation successive de l'exploitation de l'homme par*

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

l'homme — Maître, esclave — Patricien, plébéien-Seigneur, serf — Oisif travailleur ? Non point : c'est le passage le plus souvent cité du *Manifeste du Parti communiste* de Marx et Engels...[19].

Si les disciples de Saint-Simon ont, sur le plan doctrinal, préparé la voie au communisme marxiste, on verra ci-dessous que, sur le plan des faits, ils ont tout au contraire été à l'origine d'importantes réalisations dans le cadre de l'économie libérale.

2 / L'ÉGLISE SAINT-SIMONIENNE

Les saint-simoniens ont poussé leur système jusqu'au plan de la religion. Ici encore, les disciples poursuivent l'œuvre du maître sur le terrain de « l'organisation » de la société, où ils se placent de préférence. Ils créent une véritable Eglise, avec ses fidèles et ses rites, dont Enfantin est « le Père », et qui s'installe rue Monsigny d'abord, ensuite à Ménilmontant[20].

Du point de vue des idées politiques, on notera le fait que sur les dix-sept Séances de l'exposition de la doctrine, les cinq dernières sont entièrement consacrées à la question religieuse. Dans les faits, le « Nouveau Christianisme » de Saint-Simon va être transformé en une religion proprement dite. Il y a là un phénomène qui, comme l'avenir le confirmera, n'est pas fortuit : l' « organisation » de la société, poussée à des limites extrêmes, provoque l'apparition d'un besoin de justifier les exigences techniques ; cette justification peut alors être cherchée sur un plan religieux. Ce besoin de justification est d'autant plus grand que les partisans du système ont une formation plus nettement scientifique, ce qui était le cas de la plupart des saint-simoniens.

Doit, d'autre part, être souligné le caractère politique de cette religion. Les saint-simoniens posent la question fondamentale : « L'humanité a-t-elle un avenir religieux ? » Ils répondent ceci : « Nous venons proclamer que l'humanité a un avenir religieux ; que la religion de l'avenir sera plus grande, plus puissante que toutes celles du passé ; qu'elle sera, comme celles qui l'ont précédée, la synthèse de toutes les conceptions de l'humanité, et de plus, de toutes

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

ses manières d'être ; que, non seulement, elle dominera l'ordre politique, mais que l'ordre politique sera, dans son ensemble, une institution religieuse ; car aucun fait ne doit plus se concevoir en dehors de Dieu, ou se développer en dehors de sa loi ; ajoutons enfin qu'elle embrassera le monde entier, parce que la loi de Dieu est universelle »[21]. Cette religion est une religion de l'homme : elle est la synthèse des « conceptions de l'humanité » et de « ses manières d'être ». La métaphysique est réduite au seul mot de Dieu : la connaissance de l'essence de Dieu n'a pas d'importance ; Dieu se révèle à travers l'homme. Il s'agit là du couronnement du système d'organisation sociale proposé aux hommes. Le saint-simonisme apparaît ici comme une sorte de théocratisme dans lequel l'homme tient la place de Dieu, un théocratisme laïc en quelque sorte.

Le troisième point important de la religion saint-simonienne est son échec, ou plus exactement la cause de cet échec : la question de la femme. Créée en 1829, l'Eglise disparaît en effet dès 1832, après une condamnation d'Enfantin en Cour d'assises pour atteinte à la morale publique. Le fond du problème était celui-ci : quelle devait être la place de la femme dans la société et sous quel régime devait s'opérer l'union de l'homme et de la femme ? Par le fait d'Enfantin, le second problème prend vite le pas sur le premier. Pour lui, il y a les « immobiles », qui ont besoin d'une affection durable, et les « mobiles », à affection changeante. Il veut intégrer ces deux courants dans la religion, sous le contrôle et la participation effective du « couple pontifical », le « Père » et la « Mère », qui seront, par définition, un couple à la fois « mobile et immobile »[22]. Bazard, notamment, va sur tous ces points s'opposer violemment à Enfantin. C'est là le début de l'effondrement de la religion saint-simonienne.

3 / L'ŒUVRE ÉCONOMIQUE DES SAINT-SIMONIENS

Les saint-simoniens se sont toujours intéressés à des réalisations concrètes d'ordre économique. La création des chemins de fer était prônée comme un moyen de faciliter les échanges entre les hommes ;

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

le développement du crédit, comme un moyen d'abaisser le loyer de l'argent ; pendant son séjour à la prison de Sainte-Pélagie, où l'a envoyé la Cour d'assises, Enfantin rêve de la grande œuvre qui consisterait à percer le canal de Suez, et en 1833, avec une équipe de saint-simoniens, il part en Egypte à cet effet, mais rentre en France, en 1837, sans avoir réussi à obtenir la concession des travaux.

Les réalisations effectives vont commencer, en France, par les chemins de fer. Dès 1832, des saint-simoniens préconisent la construction de chemins de fer et de canaux, et vont aboutir à la création de la première voie ferrée, celle de Paris au Pecq et Saint-Germain. Enfantin, à son tour, s'intéresse aux chemins de fer. Il préconise la fusion des petites compagnies en grandes compagnies. En 1846, il est nommé administrateur des trois compagnies qui se partageaient le trajet de Paris à Marseille, et obtient l'accord sur la fusion, qui sera effective en 1852 : le résultat fut une baisse des prix et une accélération du transport. En 1846, Enfantin participe à la constitution d'une très sérieuse *Société d'Etudes pour le canal de Suez*, grâce à laquelle Ferdinand de Lesseps obtiendra, en 1854, la concession du canal. En 1852, Enfantin est administrateur délégué du *PLM* à Lyon. En 1855, il fonde la *Société des Rails-Omnibus* de Lyon, la *Société d'Eclairage au gaz*, la *Compagnie générale des Eaux*. Pendant ce temps, des saint-simoniens créent la *Compagnie maritime*, la *Compagnie immobilière* ; les frères Pereire créent le *Crédit mobilier*. D'une manière générale, l'influence des saint-simoniens est considérable, sur le plan économique, pendant tout le Second Empire. Vers 1860, Enfantin lance l'idée du *Crédit intellectuel*, destiné à faciliter les études des jeunes gens pauvres, qu'il ne réussira toutefois pas à faire aboutir[23].

Devant ces réalisations concrètes, effectuées dans le cadre de l'économie libérale, tous les auteurs posent la question : les saint-simoniens ont-ils trahi leur idéal ?

Pour Thureau-Dangin, les saint-simoniens, en œuvrant sur le plan économique, se sont placés sur un « terrain inférieur ». S. Charléty s'afflige : « Il eut été, à coup sûr, triste et pitoyable, ayant commencé par la rue Monsigny, de finir à la Compagnie PLM »[24]. Sempiternel réflexe anti-industriel des intellectuels français : combien ne préféreraient-ils pas avoir à pardonner aux saint-simoniens de n'avoir

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

rien fait, plutôt que d'être obligés de constater leur participation à l'essor économique de leur pays !

Ceci étant, il faut juger, puisque aussi bien, juger c'est essayer de comprendre : l'activité des saint-simoniens est-elle une trahison de leur idéologie ?

La réponse est aisée. On a vu en effet qu'il y a deux aspects dans le saint-simonisme ou, plus exactement, dans les idées de Saint-Simon : d'une part, la compréhension de l'importance de l'industrie et du crédit ; d'autre part, un système d'organisation sociale. On a vu également que la doctrine des disciples a développé ce système jusqu'à proposer une organisation totalitaire théocratique de la société. Leur action économique dans le cadre libéral implique évidemment un abandon de l'idéologie organisatrice, ce dont ils ont eu parfaitement conscience. Cet abandon est d'ailleurs lié à la circonstance que, les uns après les autres, ils ont compris que leur idéologie était inapplicable. Tout au long de son ouvrage, S. Charléty note cette progression dans la perte de la foi, par les saint-simoniens, en la valeur de leur « organisation ». Mais il est clair que leur ardeur économique prend en quelque sorte la relève à partir de 1832. Ici, c'est du premier message de Saint-Simon qu'ils se font les apôtres efficaces : développer l'industrie et la banque pour améliorer le sort des hommes, en développant la production, en facilitant les échanges, en abaissant le coût du crédit. Leur action, sur ce terrain, qui n'est pas inférieur, car c'est celui de la vie, a été efficace et conforme à l'essence la plus profonde de l'esprit saint-simonien[25].

Les saint-simoniens, quelles qu'aient été leurs exagérations, leurs faiblesses, leurs erreurs, apparaissent ainsi comme des hommes complets, avec leur inquiétude et leur recherche sur le plan des idées, auxquelles plusieurs d'entre eux ont sacrifié fortune ou carrière, et leur action sur le plan des réalités. Quoi qu'en ait pensé S. Charléty, la valeur éthique de la Compagnie des Chemins de fers du PLM peut être valablement considérée comme supérieure à celle d'un totalitarisme théocratique.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)

NOTES

1. Sur l'ensemble des activités des saint-simoniens, l'ouvrage de base est celui de Sébastien CHARLÉTY, *Histoire du saint-simonisme*, dont la 1re édition date de 1896, réédité en 1931 chez Hartmann. Voir également : Georges WEILL, *L'école saint-simonienne*, Alcan, 1896, ouvrage utile, dans lequel la partie doctrinale est plus développée que dans celui de S. Charléty. On trouvera des points de vue variés sur le saint-simonisme dans *Economie et Société*, Cahiers de l'ISEA, avril, juin, octobre 1970, juillet 1971 et janvier 1973, série d'articles publiés sous le titre commun *Saint-simonisme et pari pour l'industrie*, sous la direction de François PERROUX et Pierre-Maxime SCHUHL. Il est intéressant de se reporter au chapitre consacré au saint-simonisme par Paul THUREAU-DANGIN, dans son *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. I, 2e éd., 1888, p. 260 à 282, qui donne une analyse beaucoup plus critique du saint-simonisme, constituant en quelque sorte un document d'époque proche des faits relatés.

2. La 3e édition, qui date de 1831, a été rééditée en 1924, chez Marcel Rivière, par C. BOUCLÉ et S. HALÉVY, sous le titre *Doctrine de Saint-Simon, exposition, première année, 1829*. Cet ouvrage constitue le document essentiel pour la connaissance de la doctrine des saint-simoniens.

3. SISMONDI a publié en 1819 ses *Nouveaux principes d'économie politique ou De la richesse dans ses rapports avec la population* ; la 2e édition de cet ouvrage a paru en 1827, deux ans avant les conférences des saint-simoniens. Les livres I à IV de cet ouvrage ont été réédités en 1971, chez Calmann-Lévy, collection « Perspectives de l'économique », sous le titre *Nouveaux principes d'économie politique*, avec une préface de Jean WEILLER ; les livres V à VII ont été publiés par l'ISMEA dans la revue *Economie et Société*, t. X, n° 1, janvier 1976. Sur l'analyse de la pensée de Sismondi on se reportera à *La démocratie libérale*, PUF, 1978, p. 85 à 107, et aux travaux du Colloque Sismondi, 7-8 mai 1973, publiés par Jean WEILLER, G. D. DESROUSSILLES et Michèle SAINT-MARC, sous le titre Histoire, socialisme et critique de l'économie politique, dans *Economie et Société*, t. X, n° 6, juin 1976.

4. *Doctrine de Saint-Simon, Quatrième séance*, Ed. Marcel Rivière, 1924, p. 203, 206, 212 à 218. Voir la n. 104, p. 212, sur l'élaboration de la formule « exploitation de l'homme par l'homme » par les saint-simoniens.

5. *Sixième séance*, p. 235 à 240.

6. *Eod. loc.*, p. 243 à 245 ; 248.

7. *Eod. loc.*, p. 244, et Introduction, p. 94.

8. *Eod. loc.*, p. 248 et 249 ; p. 105.

9. *Septième séance*, p. 251 à 281.

10. *Eod. loc.*, p. 277, en note.

11. Introduction, p. 94-95.

12. *Quatrième séance*, notamment p. 209, 212, 218.

13. *Première séance*, p. 142.

14. *Sixième séance*, p. 239 ; *Huitième séance*, p. 292.

15. *Huitième séance*, p. 283, notamment p. 287 et 292.

16. *Sixième séance*, p. 244.

17. *Eod. loc.*, p. 238 et 239.

18. *Huitième séance*, p. 316 ; *Septième séance*, p. 261.

19. *Quatrième séance, intitulé*, p. 203 ; *Sixième séance, intitulé*, p. 235 ; MARX et ENGELS, *Manifeste du Parti communiste*, 1848 : Karl MARX, *Œuvre. Economie*, Bibliothèque de la Pléiade, NRF, Gallimard, t. I, p. 161 et 162.

20. On trouvera tous les détails dans S. CHARLÉTY, *op. cit.*, p. 61 et s.

21. *Treizième séance*, p. 402, 404, 405.

22. S. CHARLÉTY, *op. cit.*, p. 127-128 ; THUREAU-DANGIN, *op. cit.*, p. 272.

23. Sur tous ces points, voir S. CHARLÉTY, *op. cit.*, p. 205 à 234, 283 à 289, 305 à 313, 328 à 332.

24. THUREAU-DANGIN, *op. cit.*, p. 280 ; S. CHARLÉTY, *op. cit.*, p. 313.

25. Ce point a été mis en lumière par Georges WEILL, *op. cit.*, p. 297 à 305.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 16/06/2026 sur https://shs.cairn.info via Université de Lille (IP: 194.254.129.28)